



## **Les 25 et 26 octobre 2007, une rencontre au Comité Des Régions à Bruxelles pour la création d'un réseau Européen de Marque Territoriale de Qualité**

**La marque Pays Cathare** ®, déposée à l'INPI en 1992 par le Conseil Général, rassemble aujourd'hui plus de 900 professionnels investis dans 31 filières de production et de biens et de services. Son développement repose sur un travail partenarial entre la collectivité départementale, le comité départemental du Tourisme et les chambres consulaires. Plus qu'un simple label, la marque Pays Cathare ® constitue un outil de développement durable qui englobe les dimensions sociale, culturelle, environnementale et bien sûr économique.

L'originalité de cette démarche par son approche globale de la Qualité a inspiré d'autres territoires ruraux qui sont aujourd'hui partenaires du projet de coopération la Marque de Qualité Territoriale Européenne.

### **Le contexte de la coopération engagée depuis 2006**

Le projet "Marque de Qualité Territoriale Européenne" est un dossier déposé dans le cadre du volet 2 « coopération » de Leader Plus pour la période 2006-2008.

Il fait suite à un premier partenariat engagé sous Leader 2 par les GAL « Valle Umbra » (Italie), « El Condado » (Espagne) et « Pays Cathare » (France). Cette action est, aujourd'hui, conduite par 19 GAL : espagnols, italiens, français et grecs.

Ces 19 GAL, sont des territoires ruraux, qui ont mis en place sur leur territoire respectif une démarche de qualité. **Chaque GAL a sa propre marque territoriale, la particularité de ces démarches est qu'elles proposent une approche globale et transversale de la qualité.** Elles s'appliquent à différents types de produits et de prestations (agroalimentaires, artisanat, tourisme, patrimoine,...etc). Les professionnels qui sont partie prenante de ce dispositif s'engagent à travailler en réseau et à prendre en compte l'impact environnemental, social et culturel de leur activité.

Cette démarche lie étroitement qualité, sécurité, authenticité et production "citoyenne". Elle suppose également un **engagement des acteurs publics et privés.**

### **Pourquoi passer d'une Marque Locale à une Marque de Qualité Territoriale Européenne?**

La Marque de Qualité Territoriale Européenne vient en complémentarité des démarches locales, elle doit permettre de trouver un dénominateur commun au niveau européen à ces « marques territoriales » et ainsi différencier les produits et services qui en sont issus.

Ces 19 territoires souhaitent aujourd'hui atteindre une masse critique suffisante pour exister sur les marchés et disposer de produits facilement identifiables par les consommateurs.



### La rencontre du 25 et 26 octobre pour une nouvelle ambition :

- **Préparer la création d'un réseau Européen** des Marques de Qualité Territoriale en intégrant des GAL de toute l'Europe ;
- **Parvenir à la reconnaissance** par l'Union Européenne de la spécificité d'une approche transversale de la Qualité ;
- **Déposer au niveau de l'Union Européenne "la Marque de Qualité Territoriale Européenne"** : une marque transversale qui compléterait les marques propres à chaque GAL ;
- **Rédiger le cahier des charges** et le règlement d'application ;
- **Créer une structure juridique européenne** afin que tous les partenaires soient copropriétaires de cette marque. La structure gestionnaire de la marque sera de type associatif, elle se dotera d'un organe de gestion et de contrôle « opérationnel » qui sera désigné par l'assemblée des propriétaires.

### Les objectifs et les principes de la MQTE ?

La MQTE est identifiée à travers huit grands principes qui sont déclinés à leur tour en critères d'application.

- 1) Permettre la **participation de l'ensemble des acteurs des domaines public et privé** dans chaque niveau d'organisation et de gestion, et garantir la transparence des actions à partir de l'engagement volontaire et formel des partenaires.
- 2) **Garantir l'égalité d'accès de toutes les personnes au développement dans ses dimensions culturelles, sociales et économiques**, tout particulièrement aux collectifs sociaux défavorisés (en particulier, jeunes et femmes).
- 3) Favoriser les **synergies entre les différentes organisations socioprofessionnelles** pour une meilleure valorisation des produits et des services.
- 4) **Créer des solidarités dans chaque territoire** entre
  - les acteurs ;
  - les producteurs d'une ou plusieurs filières, ou plusieurs secteurs d'activités ;
  - les producteurs et les consommateurs.
- 5) **Pérenniser la démarche de qualité transversale** pour l'ensemble des produits et des services de chacun des territoires.
- 6) **Garantir l'authenticité des savoir-faire et des traditions** ; construire une identité fondée sur des valeurs communes et partagées par les acteurs du territoire ; apporter la dimension multiculturelle et européenne aux échanges entre les personnes ; valoriser le rôle des associations.
- 7) **Répondre aux nouvelles attentes des consommateurs et des usagers** à partir de cette identité collective qui doit prendre corps dans une image portée par le territoire.
- 8) **Garantir que les entreprises et les organismes porteurs de la marque sont socialement responsables et que leurs produits ou leurs services soient au-delà des minima exigés** par la réglementation en vigueur.



## **Les premières actions conduites grâce à la coopération**

Le partenariat entre 19 territoires de 4 pays différents donne une réelle ouverture « européenne » à ces territoires ruraux. Il permet des échanges de pratiques et de savoir faire entre techniciens, élus, professionnels.....

Le projet de coopération a permis de réaliser **des actions à l'échelle locale et nationale.**

- Implantation et développement des Marques locales : chaque territoire a pu financer des projets afin de créer ou de conforter sa propre marque ;
- Création de véritables réseaux nationaux d'échange et de partenariat (Espagne, Grèce...).

La réalisation d'**actions transnationales communes** :

- Participation au salon SLOW FOOD en 2007 des 19 territoires sur un même stand ;
- Préparation d'un site Internet
- Rédaction du cahier des charges définissant la MQTE qui a été approuvé et signé par les 19 territoires ;
- Enregistrement de la Marque au registre communautaire des brevets et marques (OAMI) ;
- Création d'une association de niveau européen regroupant les 19 territoires : l'Association de la Marque de Qualité Territoriale Européenne, association sans but lucratif, en accord avec la Loi espagnole des Associations de 2002, dont le siège est en Espagne
- Mise en place d'un comité de gestion et de contrôle.

## **Aujourd'hui**

Organisation d'un séminaire au comité des Régions à Bruxelles les 25 et 26 octobre pour :

- présenter le projet aux institutions européennes et aux autres territoires (GAL) ;
- Identifier de nouveaux partenaires et poursuivre ce projet dans le cadre des coopérations 2007 – 2013.

## **Demain**

- Identifier de nouveaux partenaires et poursuivre ce projet dans le cadre des coopérations 2007 – 2013 ;
- Organiser un séminaire d'échange entre les professionnels du tourisme des différents GAL en février 2008 à Burgos ;
- Organiser un séminaire d'échanges entre les professionnels de l'agroalimentaire des différents GAL en mai 2008 à Tolède.



## **Les partenaires actuels du projet**

### **Espagnols**

Fundació Garrotxa Líder (Girona – Catalunya-ES) Groupe d'Action Local coordinateur  
Asociación para el Desarrollo Rural de la Comarca de El Condado” (Jaén – Andalucía-ES)  
Asociación para el Desarrollo Sostenible del Poniente Granadino (Granada – Andalucía-ES)  
Centro de Desarrollo Rural Valle del Eze-Entrecabos (Asturias- ES)  
Asociación para o Desenvolvemento Rural dos Vales do Ulla e Umia (Pontevedra – Galicia-ES)  
Asociación Centro de Desarrollo Rural Merindades (Burgos – Castilla y León-ES)  
Asociación para el Desarrollo de la Comarca de Talavera, Sierra de San Vicente y La Jara-IPETA (Toledo – Castilla-La Mancha-ES)  
Asociación Comarcal "Don Quijote de La Mancha" (Toledo – Castilla-La Mancha-ES)  
Grupo de Acción Local Dulcinea (Toledo – Castilla-La Mancha-ES)

Asociación Lider “Serranía del Turia – Valencia” (Valencia - Comunidad Valenciana-ES)  
ASOCIACION POEDA “Páramo, Órbigo, Esla Desarrollo Asociado” (Leon-ES)

### **Italiens**

GAL Valle Umbra e Sibilini (Umbría- IT)  
Tradizione delle Terre Occitane (Piamonte-IT)

### **Grecs**

Development Association of Halkidiki SA (Macedonia Central-GR)  
Development Association of Thessaloniki SA (Macedonia Central-GR)  
Development Association of Pella SA (Macedonia Central-GR)  
Development Association of Kilkis SA (Macedonia Central-GR)  
Development Association of Lemnos SA (Egeo Norte-GR)

### **Français**

GAL Pays Cathare (Languedoc-Roussillon- FR)